EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération : N° 2026-47

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mille vingt six le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Clément DEUDON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI**

Absent(s) : **Philippe CHIKHI ayant donné pouvoir à Jérémy CHIKHI, Kelly CATILLON, Lilou POULENARD**

Secrétaire de séance : Hélène CATILLON

Réhabilitation d'un local en bureaux – Construction d'un escalier et d'un ascenseur – Rénovation d'un local technique – Tiers Lieu La Brosserie avenant n°1 lot 8 Ascenseur

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation d'un local en bureaux – Construction d'un escalier et d'un ascenseur », des travaux complémentaires imprévisibles à l'ouverture du chantier doivent être programmés.

En effet, lors de la création de la cage d'ascenseur, la hauteur sous dalle a dû être réduite. L'ascenseur doit donc être commandé avec une hauteur réduite, ce qui induit un coût supplémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-47-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 466 € HT soit 4 159,20 € TTC pour le lot 8 attribué à TK Elevator (20 rue François Cévert – 49 000 ANGERS)

Montant marché de base : 21 930 € HT soit 26 316 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 3 466 € HT soit 4 159,20 € TTC

Total nouveau marché : 25 396 € HT soit 30 475,20 € TTC soit 15,8 % d'écart par rapport au marché initial

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires ;

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 8 d'un montant de 3 466 € HT, soit 15,8 % d'écart par rapport au marché initial ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Hélène CATILLON

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-47-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026